



KPMG AUDIT SUD-OUEST
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 52
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 51
Site internet : www.kpmg.fr

*Comité des Œuvres Sociales du
personnel du Conseil
Départemental du Tarn*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Comité des Œuvres Sociales du personnel du Conseil Départemental du Tarn
Lices Georges Pompidou
81000 Albi
Ce rapport contient 16 pages
Référence : PC/SN



KPMG AUDIT SUD-OUEST
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 52
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 51
Site internet : www.kpmg.fr

Comité des Œuvres Sociales du personnel du Conseil Départemental du Tarn

Siège social : Lices Georges Pompidou
81000 Albi

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention du conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales du personnel du
Conseil Départemental du Tarn,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité des Œuvres Sociales du personnel du Conseil Départemental du Tarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les relations avec les parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Albi, le 6 juillet 2020

KPMG Audit Sud-Ouest



Patrice Corneille
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	122		122	1 486	1 364-	91. 79-
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total I	122		122	1 486	1 364-	91. 79-
	Comptes de liaison Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	6 489		6 489	11 555	5 065-	43. 84-
	Valeurs mobilières de placement				933-	933	100. 00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	449 922		449 922	378 109	71 813	18. 99
	Charges constatées d'avance (3)	8 982		8 982	40 530	31 549-	77. 84-
	Total III	465 393		465 393	429 261	36 132	8. 42
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	465 515		465 515	430 747	34 768	8. 07

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	12	Exercice N-1 31/12/2018	12	Ecart N / N-1	
		Euros		%			
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	239 925		264 160		24 235-	9. 17-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	9 399		24 235-		33 633	138. 78
	Autres fonds associatifs						
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	249 324		239 925		9 399	3. 92
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	180 967		188 605		7 638-	4. 05-
	Instruments de trésorerie						
	Total IV	35 224		2 217		33 007	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	216 191		190 822		25 369	13. 29
	Total IV						
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		465 515		430 747		34 768	8. 07

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

180 967 188 605

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	508	534	536	813	28 279-	5. 27-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	912	016	911	558	459	0. 05
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits						
Total I	1 420	550	1 448	370	27 820-	1. 92-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 412	537	1 472	693	60 156-	4. 08-
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
Total II	1 412	537	1 472	693	60 156-	4. 08-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	8 013		24 323-		32 336	132. 94
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		972		710	262	36. 82
Reprises sur provisions et transferts de charges		933		438	495	113. 17
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1 905		1 148	757	65. 93
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions				933	933-	100. 00-
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		980		80	899	NS
Total VI		980		1 014	34-	3. 32-
2. Résultat financier (V-VI)		925		134	790	588. 30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		8 938		24 189-	33 127	136. 95
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		461			461	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		461			461	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				46	46-	100. 00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII				46	46-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		461		46-	507	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1 422 916		1 449 518	26 603-	1. 84-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 413 517		1 473 753	60 236-	4. 09-
Solde intermédiaire		9 399		24 235-	33 633	138. 78
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		9 399		24 235-	33 633	138. 78

Annexe aux comptes annuels

31 décembre 2019

Sommaire

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Événements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
1.3	Changement de méthode	4
2	Informations relatives au bilan	5
2.1	Bilan actif	5
2.1.1	Prêts accordés aux jeunes ménages	5
2.1.2	Autres créances	5
2.1.3	Actif circulant - Classement par échéance	5
2.1.4	Charges constatées d'avance	5
2.2	Bilan passif	6
2.2.1	Fonds propres	6
2.2.2	Autres dettes - Classement par échéance	6
2.2.3	Produits constatés d'avance	6
3	Informations relatives au compte de résultat	7
3.1	Résultat d'exploitation	7
3.2	Informations complémentaires	7

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Concernant les prestations :

- Modification pour les décès : une simple carte est envoyée à la place d'une gerbe.
- Suppression des locations à la semaine pour les locations d'hiver (décembre et février, mars)
- Nouvelles prestations intégrées sur la base de données du COS (rentrée scolaire, chèques culture) grâce au travail d'une stagiaire à la DSI et de l'agent DSI chargé de cette base de données.

Concernant le fonctionnement :

- Absence d'un agent du COS depuis décembre 2017, toute l'année 2018 et 2019
- Accueil d'une stagiaire (3ème) une semaine pendant la période de Noël ;
- Départ de trois collègues à la retraite (en août, en novembre et collègue absente depuis décembre 2017) ;
- Fin de la convention Cos/Département du Tarn au 31/12/2019 ;
- Dématérialisation de plus en plus des documents envoyés en interne ou en externe.
- Mise à jour mensuelle de la base de données du COS via CIVITAS pour intégration des nouveaux agents et modification perpétuelle des noms des services et directions

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la contamination des personnes par le coronavirus Covid-19 apparu début janvier 2020 en Chine. Ces mesures ont pour conséquence de mettre l'activité économique de la France au ralenti. Dans ce contexte, notre association poursuit cependant son activité en mettant en œuvre :

- du travail à distance lorsque cela est possible,
- de l'activité partielle pour ceux qui ne peuvent pas travailler normalement,
- et en maintenant une activité " normale " pour les autres. Pour ces personnes, nous avons mis en place toutes les mesures de protection nécessaires pour assurer leur sécurité.

A ce stade, nous n'avons pas encore assez de recul pour connaître toutes les retombées économiques que cela aura sur notre association. Les conséquences étant limitées à ce jour, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté de comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99.01.

1.3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Prêts accordés aux jeunes ménages :

Aucun prêt n'a été accordé en 2019, les remboursements obtenus sur l'exercice s'élèvent à 1 364 €. Les sommes restant dues au 31 décembre 2019 s'élèvent à 122 €.

2.1.2 Autres créances

Les autres créances comprennent essentiellement les avances remboursables accordées aux agents par la commission secours sur avis de l'assistante sociale du Département.

Le solde dû au 31 décembre 2019 est de 4 328,03 €.

2.1.3 Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 8 981,61 €.

Elles concernent essentiellement :

- Les chèques retraites 2020 pour un montant de 7 336,60 €
- Les chèques naissances 2020 pour un montant de 1 394,20 €
- Le logiciel Sage pour la période de 2020 pour 250,81 €.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Fonds propres

Les fonds propres comprennent un report à nouveau de 239 925,21 € suite à l'affectation de la perte de l'exercice 2018 de 24 234,69 €.

Le résultat de l'exercice 2019 se solde par un excédent de 9 398,72 €.

2.2.2 Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Les autres dettes comprennent les charges à payer à hauteur de 180967,02 € et se décomposent de la manière suivante :

- participation du COS pour la garde d'enfants : 2 197,34 €
- participation du COS aux séjours d'enfants : 448,52 €
- participation du COS aux activités de spectacles et goûter : 12 060,98 €
- mise à disposition du personnel par le Conseil Général : 161 253,18 €
- honoraires commissaire aux comptes et expert-comptable de 2019 : 4 463 €
- divers autres : 544 €

2.2.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 35 223,94 € concernent :

- Chèques déjeuner de 2020 pour un montant de 35 223,94 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation sont répartis de la manière suivante :

- Participation des agents :	508 534 €
- Subventions perçues :	912 016 €

Soit un montant total de recettes de **1 420 550 €**

Compte tenu d'un montant d'achats et de charges externes s'élevant à **1 412 537 €**, le résultat d'exploitation se solde par un **excédent de 8 013 €**.

3.2 Informations complémentaires

Les contributions volontaires en nature accordées par le Conseil Général au titre de l'année 2018 et comptabilisées en produits & charges s'élèvent à 173 269,48 € répartis de la manière suivante :

• mise à disposition d'agents	161 253,18€
• mise à disposition des locaux Hôtel du Département	4 605,44 €
• fournitures de bureau	3 793,07 €
• un agent d'entretien	3 617,79 €